

**Procès-verbal de la Première session ordinaire au titre de l'année 2022 de la commune rurale de Bengou**

L'an deux mille vingt deux, les 24, 25, 26 et 27 mai, s'est tenue la première session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Bengou ; convoquée le 18/05/2022 dans la salle de réunion sous la présidence de Madame Saley Lantana Mahamadou, Présidente du dit conseil, à l'effet de statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

- Lecture et Adoption du P.V de la session précédente ;
- Exécution du budget 2022 du premier janvier au 30 avril 2022 ;
- Remaniement budgétaire
- Divers

Après vérification du quorum par le rapporteur de la session, il est constaté la présence effective des **Onze (11) conseillers élus. Il s'agit de**

1. Adamou Moussa
2. Mairiga Namata
3. Harouna Yahaya
4. Tanimou adamou
5. Mahaman Adamou
6. Bio Seydou
7. Madame Saley Lantana Mahamadou
8. Dlamila Mamane
9. Chaibou Hamadou
10. Halidou Assoumane
11. Hadiza Abdou Toro

En outre, l'on note la présence

- du conseiller de droit en occurrence Monsieur Aboubacar Mahamane Doby ;
- du Secrétaire Général de la commune, rapporteur de la dite session
- du Receveur municipal de la commune
- Et des chefs du village, hameaux, tribut, OSC, les représentants OP.

D'entrée de jeu, une Fatiha a été dite pour implorer le tout puissant Allah le miséricordieux, l'omnipotent, pour qu'il descende sa clémence et sa miséricorde au Niger.

Madame la Présidente du conseil municipal, dans son mot introductif a salué et remercié de vive voix les participants à cette session.

La Présidente du conseil a clairement expliqué l'importance de cette session car elle donne la situation socio-économique de la commune et permettra de se projeter dans l'avenir en vue d'améliorer l'offre de services public de proximité aux vaillants citoyens de la commune.

Après adoption, les points d'ordre du jour ont été examinés par les conseillers.

Après l'examen et adoption du Procès-verbal de la session ordinaire précédente

Après lecture par le Rapporteur de séance, le projet de budget extraordinaire est adopté par l'ensemble des conseillers présents.

## 2. De l'examen du Bilan d'exécution du budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022

De l'exposé du receveur municipal, le bilan à Mi-parcours au titre du budget ordinaire (fonctionnement) on note Au titre du budget ordinaire recette un Montant Total des recettes recouvrées de 5 961 938 Francs CFA sur une révisions de 68 139 110 soit un taux de 8,75 %/0 Au titre du budget ordinaire dépense un Montant Total des mandats émis et payés : 6 214 036 soit un taux de 9,12 %/0

A ce niveau le receveur à préciser que le montant de 252 097 représentent d'écart entre le montant recouvré et le montant dépense n'est que en valeur relative 0,1 % Au titre du budget d'investissement 2022

Recette est de 43 865 103 francs

Dépense 51 708 032 francs O

A ce niveau la commune rural de Bengou a reçu une somme de 7 781 607 du projet rêve au bénéfice des écoles primaires de notre commune

Tableau général récapitulatif du bilan du premier janvier au 30 Avril 2022

DESIGNATION	RECETTES		DEPENSE			
	PREVISIONS	REALISATION	TAUX	PREVISION	REALISATION	TAUX
TOTAL	68 139 110	5 961 938	8,75%	68 139 110	6 214 036	9,12%
TITRE II	273 879 385	43 865 103	16,02%	273 879 385	51 708 032	18,88%
C.I.B		1 936 870			1 454 222	
RTAOX CENTRAUX	342 018 495	51 763 911		342 018 495	59 376 290	

Ainsi, à l'issue de cet exposé suivi des débats le bilan d'exécution du budget du premier janvier au 30 Avril 2022 est adopté par un vote donnant les résultats suivantes 11 voix pour 0 contre et 0 abstention

### Deuxième journée

Ainsi au deuxième jour les conseillers ont poursuivi la suite de la séance par le projet du premier remaniement budgétaire au titre de l'année exercice 2022

Le projet de remaniement a dit Madame la Mairesse est nécessaire en vue de procéder aux ajustements.

#### Au niveau du budget recette ordinaire

Chapitre I

Article 1 (contribution de patentes) passe de 17 764 710 francs au départ à 19 744 710 francs soit une augmentation de 1 98000

#### Au niveau du budget dépense ordinaire

Chapitre III

Article 4 (indemnités diverses) passe de 7 606 439 f au départ à 7 786 439 f soit une augmentation de 180000f

## Chapitre I

Article :2 (contribution de patentes) passe de 17 764 710 francs au départ à 19 744 710 francs soit une augmentation de 1 98000

Au niveau du budget dépense ordinaire

## Chapitre III

Article :4 (indemnités diverses) passe de 7 606 439 f au départ à 7 786 439 f soit une augmentation de 1 80000f

## Chapitre IV

Article 3 (fourniture du bureaux) passe de 1000 000 f au départ à 1 509 000 f soit une augmentation de 509 000f

Article 5 (entretien et équipement des bâtiments) passe de 500000f au départ à 900000f soit une augmentation de 400000f

## BUDGET RECETTE INVESTISSEMENT

### Chapitre XXII

Article 4 : provision 238 216 785f passe à 246 907 392f soit une augmentation d 8690 607

### Chapitre XXIII

Article 1 prévision 30 662 600f passe à 31 553 600f augmentation de 891 000f

A l'issue de cet exposé suivit des débats le budget général remanié de la commune rural de Beabou est équilibré et adopté en recettes et en dépenses à la somme de :

### **Budget ordinaire**

70 119 110

### **Budget investissement 283**

460 992f

## Troisième jour

A : En divers le maire adjoint a fait un compte rendu de sa mission à DOSSO sur le projet CCEAJ. A travers cette réunion il n'y a plus que question de certaine centre d'intervention du projet mais désormais toutes les communes du Niger sont consternées la seule différence, la commune qui fournit plus d'effort en matière de retrouverent des taxes seront les plus favorisées.

B : Du projet rêve

La commune vient d'avoir un nouveau partenaire : projet rêve qui vient d'offrir à nos 13 écoles primaires une somme de 7781607F pour les travaux

de l'infrastructure

## Quatrième jour

Du recensement de la population :

Médaïne la Merise a donné les raisons et le bute du recensement.

Le dernier recensement a plus de 10 ans il revient à nous d'avoir un document de travail objectif qui réponds aux lois et aux règlements de notre constitution.

Les recettes ne rentrent pas parce que les chefs des villages ne maîtrisent plus effectifs de leurs imposables. Nous avons commencé le recensement en

recrutement des agents-recenseurs et commencer le recensement.

Malheureusement le fond disponible ne recouvre pas notre dépense sur cette tâche. On s'est retrouvé bloqué par manque de financement.

Du recrutement d'un gardien :

Au secrétariat deux dossiers de candidature ont été déposés.

La candidature de Mr ANGO ANAROUA et celle de Mr MAHAMADOU BALA SALLA.

La commission du recrutement après s'être examinée les dossiers des candidats, le candidat ANGO ANAROUA a été désigné comme gardien à la CSI de BENGOU.

Après l'épuisement de l'ordre du jour certains conseillers élus ont pris la parole pour exhorter les chefs de quartiers et hameaux à s'investir d'avantage pour relever le niveau de recouvrement de la taxe municipale car il y va de la viabilité de notre commune.

C'est donc sur cette note d'appel au sens du devoir des chefs de hameaux et de quartier que la Mairesse, tout en souhaitant aux participants un bon retour dans leurs foyers respectifs a levé la séance.

Fait à Bengou le 24 Mai 2022

Rapporteur

Edrissa Daouda

La Présidente

Madame Saley Lantana Mahamadou

